

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mai 2025

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 15 mai à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie d'Épannes, 410 rue des Écoles à EPANNES, sous la présidence de Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Le Maire.

Date de convocation : 7 mai 2025

Présents : Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Monsieur FAVRELIERE Jean-Claude, Madame GUIGNARD Chantal, Monsieur QUEMENER Pierrick, Madame GAUTIER Isabelle, Madame RAVARD Armelle, Monsieur BRISSEAU Pascal, Madame DONIZEAU Dominique, Monsieur FREMENTEAU Bernard et Monsieur CAILLÉ Joël

Absents : Madame DONIZEAU Dominique, Monsieur FREMENTEAU Bernard et Madame GAUTIER Isabelle

Pouvoir : Madame GAUTIER Isabelle donne pouvoir à Monsieur QUEMENER Pierrick

Secrétaire de Séance : Monsieur FAVRELIERE Jean-Claude

### **L'ORDRE DU JOUR :**

Approbation du compte-rendu du 10 avril 2025

- 1- Accompagnement de ID 79 sur la procédure de recrutement de la maîtrise d'œuvre
- 2- Modification de la délibération sur l'aide financière du SIEDS concernant l'effacement du réseau Rue des Ecoles
- 3- Demande de subvention concernant les candélabres

Questions diverses

### **Approbation du CR du 10 avril 2025**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **Accompagnement de ID 79 sur la procédure de recrutement de la maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle l'opportunité pour la commune de construire une Maison d'Assistantes Maternelles. Quatre assistantes maternelles ont notamment exprimé leur souhait de s'installer ensemble dans le bourg.

ID79 INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE a proposé de réaliser les missions suivantes :

- Rédaction des pièces administratives et techniques de la consultation (RC, AE, CCTP, CCAP) incluant l'élaboration du programme,
- Mise au point de la procédure de consultation,
- Accompagnement dans l'analyse des candidatures et des offres,
- Participation aux auditions,
- Accompagnement aux éventuelles négociations.

Monsieur le Maire propose d'acter l'accompagnement ID79 INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE permettant d'engager l'opération de construction.

Le montant forfaitaire de la mission d'ID79 INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE s'élève à 1 500 €.

Le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer, avec ID79, la convention d'intervention portant sur l'accompagnement lors de la procédure de recrutement de la maîtrise d'œuvre, et tout document afférant.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette convention.***

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

## **Modification de la délibération sur l'aide financière du SIEDS concernant l'effacement du réseau Rue des Ecoles**

**Cette délibération annule et remplace la délibération D\_2025\_3\_9 du 10 mars 2025.**

**En effet, l'aide financière prise en charge par le SIEDS concernant l'effacement du réseau dans la Rue des Ecoles, a été modifiée et de 90 000 € ce montant passe à 100 000€.**

Monsieur le maire rappelle les délibérations prises par le Comité Syndical du SIEDS concernant l'enfouissement des réseaux.

Dans ce cas, il fait part que c'est un effacement esthétique sans présence d'appuis communs de lignes réseau qui desservent plusieurs branchements ou adductions de communications électroniques et que dans ces conditions la convention entre le SIEDS et ORANGE ne s'applique pas.

Considérant que le programme « EFFACEMENT » du SIEDS est destiné à accompagner financièrement les communes dans le cadre d'un projet d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public sur supports communs, ou de remplacement des postes tours.

Considérant que la commune, dans le cadre du projet d'aménagement de la **Rue des Ecoles** a sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) dont le SIEDS assure son fonctionnement,

Considérant que la visite sur le terrain du **14/09/2022** a permis d'établir un premier estimatif ainsi que la nature des travaux de réseaux électriques BT, d'éclairage public et de communications électroniques à réaliser dans le périmètre d'enfouissement **étudié en une tranche ferme et optionnelle**,

**Considérant qu'une nouvelle étude a été commandée par la commune le 23/01/2025 afin d'établir un second estimatif ainsi que la nature des travaux de réseaux électriques BT, d'éclairage public et de communications électroniques à réaliser dans le périmètre d'enfouissement étudié en deux tranches annuelles,**

Considérant qu'en coordination avec les autres opérateurs de réseaux, les premiers estimatifs, comprenant le matériel, la main d'œuvre et le génie civil, déterminent un montant prévisionnel de travaux avec la répartition suivante :

#### **EFFACEMENT 2025 – TRANCHE 1 : Rue des Ecoles**

|                                             | Coût total € HT | Financement à la charge du SIEDS €HT |          | Financement à la charge de ORANGE €HT | Financement à la charge de la commune €HT |
|---------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|----------|---------------------------------------|-------------------------------------------|
| Réseau électrique € HT                      | 144 651,74€     | 62%                                  | 100 000€ | 0 €                                   | 44 651,74€                                |
| Réseau de communications électroniques € HT | 24 679,79€      | 0 €                                  |          | 2 590€                                | 22 089,79€                                |

#### **EFFACEMENT 2026 – TRANCHE 2 : Rue des Ecoles**

|                                             | Coût total € HT | Financement à la charge du SIEDS |          | Financement à la charge de ORANGE | Financement à la charge de la commune |
|---------------------------------------------|-----------------|----------------------------------|----------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Réseau électrique € HT                      | 180 066,36€     | 50%                              | 100 000€ | 0 €                               | 80 066,36€                            |
| Réseau de communications électroniques € HT | 28 628,83€      | 0 €                              |          | 4 270€                            | 24 358,83€                            |

Considérant que pour l'installation d'un mât et de lanternes d'éclairage public, la commune peut solliciter le SIEDS pour une éventuelle subvention sous conditions d'éligibilité.

**Considérant que pour l'enfouissement du réseau de communications électroniques, la Commune traitera directement avec l'entreprise qu'elle aura retenue et qui lui fournira un devis ferme pour la partie main d'œuvre-génie civil,**

Considérant que dans l'hypothèse où la demande d'aide serait retenue par le SIEDS, la commune pourra bénéficier du montant alloué dans un délai de 36 mois à compter de la notification d'acceptation du SIEDS et cela conformément à la délibération du Comité Syndical du 19 juin 2017,

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :***

- d'approuver la réalisation de cet aménagement,

- d'approuver le tableau de financement prévisionnel des travaux à engager sous réserve d'acceptation du financement par le SIEDS présenté ci-dessus et d'une durée de validité d'un an à compter de la réception par la commune du compte rendu de la visite terrain par le SIEDS.
- de notifier la présente délibération auprès du SIEDS.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire si la demande de la commune connaît une suite favorable.
- de solliciter une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public en transmettant au SIEDS le formulaire de demande d'aides téléchargeable sur le site du SIEDS.

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **Demande de subvention concernant les candélabres**

Monsieur le Maire rappelle que 2 candélabres ont été achetés et posés prochainement.

Une subvention est accordée pour l'éclairage public à hauteur de 80 % sur le matériel, soit un montant total de 10 000€.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette demande.***

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire annonce que la phase 1 des travaux Rue des Ecoles est terminée et que la phase 2 débutera mi-novembre.

Le marché de la MAM est apparu sur la Nouvelle République avec 14 lots au total, et déjà 98 dossiers ont été téléchargés.

Les volets ont été installés sur les 2 logements locatifs et le cabinet médical.

Les chicanes ont été mises en place et prochainement les radars pédagogiques vont être installés.

Le calendrier des poubelles pour le 2ème semestre devrait paraître dans les prochaines semaines. Une communication sur la sensibilisation du tri va être faite auprès de la CAN.

Suite au COPIL sur la modification du PLUi, un gros changement va concerner la hauteur des murs en durs : désormais la hauteur est de 1,20m et 0,60 en claustra.

Monsieur FAVRELIERE Jean-Claude fait part qu'un devis a été demandé concernant l'entretien de la voirie à la ZAE.

Monsieur QUEMENER Pierrick rappelle les prochains événements sur la commune, à savoir le 8 juin le 5ème festival, le 13 juillet le bal et le week-end du 13 septembre avec le marché des producteurs.

Madame GUIGNARD Chantal annonce qu'un CCAS est programmé le 16/05 et le Conseil d'école le 17/06.

Monsieur Joël CAILLE expose les difficultés à circuler dans le cimetière. L'entretien va se faire bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le jeudi 19 juin.